

Compte-rendu de la réunion des Instructeurs Nationaux de Plongée Souterraine du samedi 03 octobre 2015 à Valence

Présents :

Les **INPS** : BENISTAND Claude, BRON Laurent, CAILLERE Laurent, CIESIELSKI Lucien, GUIVARCH Yannick, STEFANATO Jean-Pierre.

Invité : CONTE Michel (secrétaire de séance et intendance)

Absents excusés :

CESARANO Serge	pouvoir donné à CIESIELSKI Lucien
DOUCHET Marc	pouvoir donné à BENISTAND Claude
GAUCHE Bernard	pouvoir donné à CAILLERE Laurent
JOLIT Gilles	pouvoir donné à STEFANATO Jean-Pierre
JULIEN Eric	pouvoir donné à GUIVARCH Yannick
MEGESSIER Bruno	
MORE Christian	pouvoir donné à BRON Laurent
NOUAILLAC Daniel	

Absents démissionnaires:

BEYRAND Gérald, BOLAGNO Patrick

En l'absence du délégué du Collège, Serge CESARANO, les débats sont animés par le délégué adjoint, Jean-Pierre STEFANATO, qui ouvre la séance à 9h15

Points à l'ordre du jour

1. Bilan de l'année en cours : formations plongeurs/cadres/encadrement

Jean-Pierre STEFANATO présente le tableau extrait de la base de données fédérale.

Il fait apparaître 85 PS1, 46 PS2, 11 PS3, 9 FPS1 et 4 FPS2.

Il signale qu'il n'est pas en mesure de faire un bilan complet des stages car il manque des comptes-rendus (voir §3 ci-dessous). Par l'intermédiaire de la CNPS nous demanderons aux régions de transmettre un récapitulatif des stages sous la forme de ce que fait Michel CONTE pour RABA (voir document joint en annexe).

2. Statuer sur INPS en carence d'encadrement (§3 du RI)

7 sur 16 sont concernés, sur la base des informations remontées au délégué du collège.

A l'unanimité des INPS présents ou représentés, la cessation d'activité de Gérald BEYRAND est constatée et la démission de Patrick BOLAGNO est entérinée.

Concernant Gérald BEYRAND, le délégué du collège prendra contact avec lui pour lui demander de se positionner par écrit.

Après complément d'information en réunion, les 14 INPS restants ont bien leur quota d'activité.

3. Rappel des procédures de déclaration, difficultés rencontrées

Concernant la formation des plongeurs, la dernière version du Compte-rendu à utiliser est celle du 15/05/2015.

Il n'y a pas de demande d'agrément à faire auprès du délégué du collège mais le compte-rendu de stage doit lui être envoyé dans le mois qui suit le stage avec copie au délégué adjoint du collège.

Concernant la formation de cadres, la fiche d'agrément à utiliser est la version de 05/2015. Elle est à envoyer au délégué du collège après avoir rempli la partie déclarative pour avoir l'agrément. Ce document sert également de compte-rendu et doit être envoyé au délégué du collège avec copie au délégué adjoint dans le mois qui suit la formation.

Ces 2 documents sont téléchargeables sur la page

<http://cnps.plongeesouterraine.org/index.php?go=demande-d-agrement-de-stage>

Laurent BRON se propose d'envoyer une fois par an les mises à jour de documents aux FPS2.

4. Actualisation des informations sur le site CNPS (plan d'action)

Il est demandé une modification de l'apparence des sous-menus qui ne ressemblent pas vraiment à des onglets.

Tous les documents concernant la formation des cadres devraient être regroupés sur une page dédiée aux INPS. Cette page privée pourrait aussi contenir la liste des cadres et les livrets des cadres en formation.

5. Cadres en cours de formation (prévisionnel et participation des IN)

FPS1, FPS2, futurs IN

FPS1 : 8 en formation et 4 validés en 2015.

FPS2 : 4 en formation et 5 validés en 2015.

INPS : pas de candidature. Il est demandé aux INPS en activité de prospecter auprès des FPS2 de leur région pour détecter d'éventuelles vocations.

Le dossier de candidature au FPS2 de Frédéric GILLARD remis par Laurent lors de l'AG de Lyon ne figure pas dans les dossiers électroniques transmis par Serge. Laurent renverra le scan du dossier, en attendant le retour de Serge.

6. Point sur les formations mélanges

Un stage Trimix normoxique est programmé en RABA les 21/22 novembre 2015 à Bourg Saint Andéol avec 4 stagiaires plongeurs et la validation de 2 formateurs Trimix Sout.

La CRPS ALPC prévoit d'en faire un également mais il n'y a pas encore de dates définies.

Il sera nécessaire de créer une base de données CNPS sur laquelle seront recensés les plongeurs souterrains formés et les cadres habilités à faire ces formations.

7. Questions posées par la CNPS du 28 juin :

7.1 Abandon du N3 comme prérequis au PS2 ? (proposition argumentée du collège)

L'abandon du N3 comme prérequis au PS2 est refusé à la majorité des INPS présents ou représentés par 12 NON et 2 ABST.

Argumentation :

Lors de la réunion des INPS de 2014 nous avons proposé que le PS1+ (prérequis N2) migre vers le PS2 mais le PS1+ dépendait d'un cadre alors que les PS2 actuels sont autonomes dans la zone2 donc jusqu'à 40m.

Le N3 a des compétences reconnues à 40m qui sont utiles dans l'environnement souterrain.

Il ne serait pas toujours facile de former et d'évaluer les plongeurs à 40m lors des stages de formations souterraines par rapport aux sites utilisés (ex : Douix de Chatillon).

7.2 Intégration du secourisme (RIFAP) au PS2 ? (proposition argumentée du collège)

La question n'a plus lieu d'être car elle est résolue par la décision du point 7.1, le RIFAP étant un prérequis à l'obtention du N3.

7.3 Manuel Technique de Formation Souterraine (grandes lignes et plan d'action)

Le collège a intégré la demande du Président de la FFESSM de créer un Manuel de Formation de Plongée Souterraine (MFPS) plutôt qu'un Guide des Bonnes Pratiques.

Il est demandé aux INPS de procéder à une relecture individuelle du document proposé par Serge CESARANO et de faire remonter leurs remarques et compléments à Laurent CAILLERE au plus tard pour le 01/12/2015. Ce dernier se charge de faire une synthèse pour présentation à la CNPS lors de l'AG d'Avril 2016 et validation.

7.4 Livret unique plongeur et cadre (plan d'action)

Le collège est d'accord sur le principe d'un livret unique.

Serge CESARANO est en relation avec la FFESSM pour sa réalisation.

Claude BENISTAND est volontaire pour donner un coup de main à Serge CESARANO pour la mise à jour des cursus de formation du document existant mais pas avant le 05/12, date de la fin de sa formation professionnelle.

8. Enregistrement des cartes de plongeurs par les régions (retours d'expérience)

Pas de retour d'expérience.

Seule la CRPS IDFP, non représentée ce jour, a commencé la délivrance de brevets de plongeurs.

9. Rencontre des cadres le 12 décembre (organisation)

Contacté téléphoniquement par Jean-Pierre STEFANATO, le représentant de la CRPS PM, en charge de son organisation, a confirmé avoir réservé un hôtel entre Gramat et Le Ressel et est dans l'attente du nombre de participants et du programme, sachant que la journée du samedi 12/12 sera consacrée aux débats et celle du 13/12 à la plongée pour ceux qui le souhaitent (organisation libre).

Le programme de la journée du samedi 12/12 proposé par le collège est le suivant :

- Invitation d'un représentant de la FFS pour présenter leurs cursus de formation.
- Atelier d'échange sur le marquage du fil d'Ariane.
- Atelier d'échange sur l'entretien des fils d'Ariane existants.
- Rappel des cursus de formation de la FFESSM.
- Présentation de l'ébauche du MFPS.

10. Questions diverses

Le délégué du collège demandera à la CNPS l'autorisation de transmettre les CR des réunions de la CNPS aux INPS avant approbation.

Pas d'autres questions diverses.

Fin de séance à 17h00

Rédacteur : Michel CONTE

Relecture Jean-Pierre STEFANATO

Document définitif envoyé par email aux INPS le 10/11/2015.